Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20261102-DCM_02112026_02-DE

Bordereau de signature

DCM_02112026_02

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	03/11/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	04/11/2026	**Action : Signature**  Certificat au nom de Jacky LECHÂBLE (Maire , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 20 mai 2026 à 15:13 au 20 mai 2029 à 15:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	05/11/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20261102-DCM_02112026_02-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 26 (dont 2 pouvoirs)

Le lundi 2 novembre deux mille vingt-six, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 27 octobre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Linda BOURVIC, Jérôme CHOPIN, Ewen CORNU, Julien FESSART, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Céline LÉPINE, Patrice MELOT, Elodie RAYMOND, Thierry ROLLAND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Franck CHARON (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme CHOPIN

2026-02/11-02 RH/ Congrès des Maires 2026 : Mandat spécial frais de déplacement

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'au vu du déplacement à venir au Congrès des Maires qui se tiendra à Paris du 24 au 26 novembre 2026, il convient de prendre une délibération concernant le remboursement des frais d'hébergement et de repas à l'occasion de déplacements hors du département d'Ille-et-Vilaine. Le Conseil Municipal est invité, par le biais d'un mandat spécial, à autoriser la prise en charge des frais afférant à ce déplacement pour un adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** par le biais d'un mandat spécial, la prise en charge des frais afférant au Congrès des Maires du 24 au 26 novembre 2026, pour un adjoint au maire.
- **D'inscrire** au budget des crédits correspondants
- **D'autoriser** le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance

Jérôme CHOPIN